



CALCUL DE LA PLUS VALUE EN CAS DE VENTE AVANT 5 ANS

Par **NBC**, le **23/11/2015** à **12:24**

Bonjour,

je suis propriétaire de ma résidence principale, j'ai acheté une autre maison qui sert de résidence principale à un de mes fils qui l'occupe gratuitement. Les choses se passant de plus en plus mal j'ai décidé de vendre cette maison. J'ai acheté cette maison il y a deux ans, comme elle sert de résidence principale à mon fils et gratuitement suis je assujetti à la plus value comme une maison louée ou secondaire ?

Par **catou13**, le **23/11/2015** à **13:58**

Bonjour,

En cas de plus-value, oui elle sera imposable, vous ne pouvez prétendre à l'exonération puisqu'il ne s'agit pas de votre résidence principale.

Par **NBC**, le **24/11/2015** à **10:32**

Merci beaucoup pour votre réponse Catou 13. Cordialement. NBC